

LE GEOPORTAIL DE L'URBANISME

UNE PLATEFORME AU SERVICE DE LA
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET DE LA
CONNAISSANCE DANS LES TERRITOIRES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE
SEINE-ET-MARNE

Direction départementale des
territoires
de Seine-et-Marne



Présentation des principes du GPU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE
SEINE-ET-MARNE

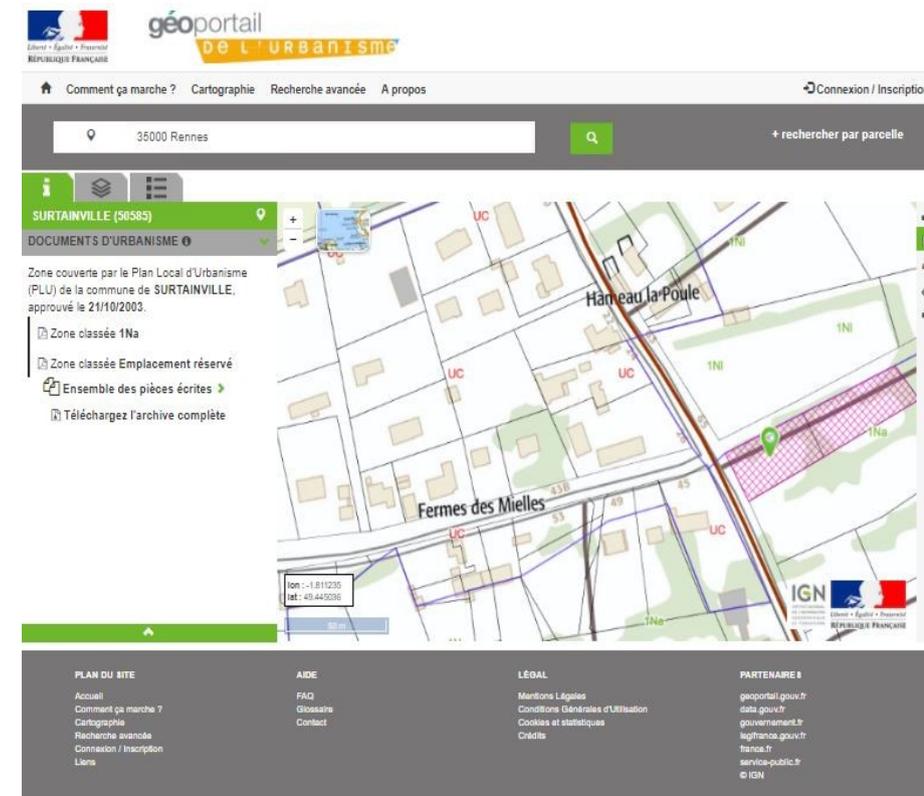
Direction départementale des
territoires
de Seine-et-Marne



LE GPU, C'EST QUOI ?

Le géoportail de l'urbanisme (GPU) est le portail internet officiel permettant de consulter sur l'ensemble du territoire français les données géographiques et pièces écrites des :

- **Documents d'urbanisme (DU)** : schémas de cohérence territoriale (SCoT), plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et plans locaux d'urbanisme (PLU), cartes communales (CC) , Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV);
- **Servitudes d'utilité publique (SUP)** : Plans de prévention des risques (naturels, technologiques), Servitudes concernant les transports et les réseaux, Zones et servitudes de protection, Servitudes de passage...

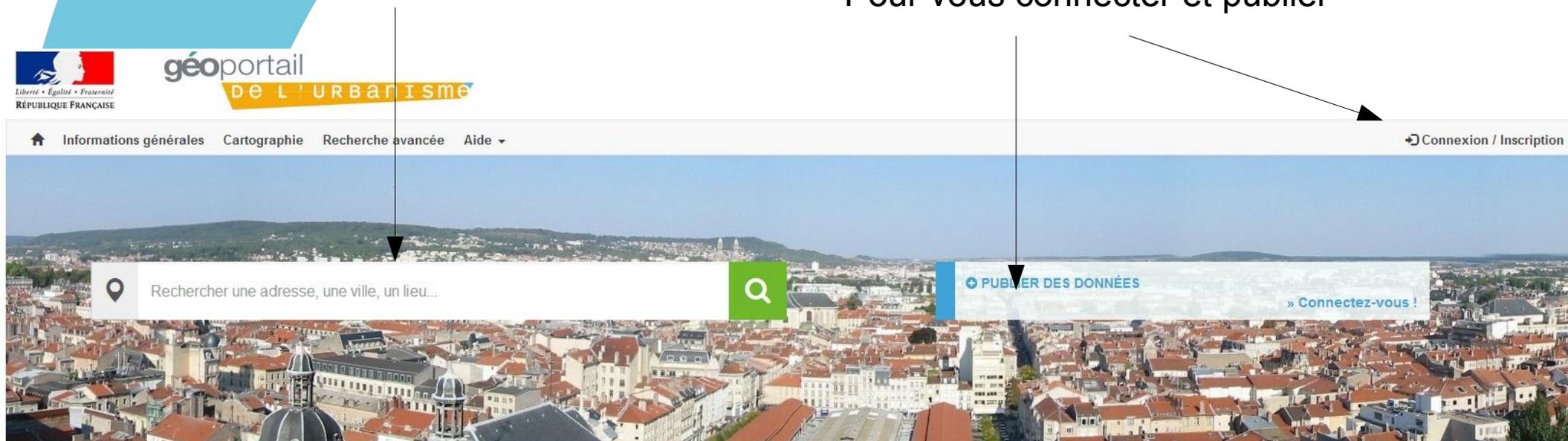


Institué par l'ordonnance du 19 décembre 2013 (n° 2013-1184), le GPU s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne INSPIRE qui vise à faciliter la diffusion, la disponibilité, l'utilisation et la réutilisation de l'information géographique en Europe.

L'interface de consultation

Pour une recherche d'une ville, parcelle...

Pour vous connecter et publier



LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME ÉVOLUE

Créé le Lundi 11 Juin 2018 à 19h58
Modifié le Lundi 06 Août 2018 à 16h11

Une nouvelle version du Géoportail de l'urbanisme vient d'être livrée.

Les plans locaux d'urbanisme et cartes communales numérisés au standard CNIG PLU/CC 2017 peuvent dès maintenant être versés dans le GPU.

Un zoom sur la parcelle cliquée (suite à un clic sur la carte) est désormais présent et constitue le premier pas vers un fonctionnement et une présentation des informations d'urbanisme « à la parcelle » qui arriveront à la fin de l'année.

Des améliorations ergonomiques ont aussi été apportées, pour plus de confort dans votre utilisation du site : affichage de la carte en plein écran, recherche à la parcelle simplifiée, réorganisation de l'organisation des onglets et de la rubrique d'aide en particulier.

Nous vous souhaitons une bonne utilisation du site.

NOUVEAUTÉS

LE SERVICE EN CHIFFRES

La base du service contient actuellement :

- 4924 documents d'urbanisme.
- 289 servitudes d'utilité publique.
- 46 schémas de cohérence territoriale.

- La SUP PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN de DORDOGNE a été publiée le Mercredi 17 Octobre 2018 à 13h50
- Le POS de la commune SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS a été publié le Mardi 16 Octobre 2018 à 22h09
- Le PLU de la commune TEUILLE a été publié le Mardi 16 Octobre 2018 à 13h50

L'interface de consultation - DU

Menu

Téléchargement
de l'archive complète

Interrogation

The screenshot displays the 'geoportail DE L'URBANISME' interface. At the top, there is a search bar containing '77100 Meaux' and a search icon. Below the search bar, a sidebar on the left provides navigation options: 'Informations générales', 'Cartographie', 'Recherche avancée', and 'Aide'. The main map area shows a detailed urban planning map of Meaux, with various zones color-coded (red, green, yellow). Labels on the map include 'MEAUX', 'Crégy-lès-Meaux', 'Chauconin-Neufmontiers', 'Trilport', and 'Montceaux-lès-Meaux'. A sidebar on the left contains a 'DOCUMENTS D'URBANISME' section with a dropdown menu, a 'Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de MEAUX' section, and a 'HISTORIQUE' section. The bottom of the page features a footer with four columns: 'PLAN DU SITE', 'AIDE', 'LÉGAL', and 'PARTENAIRES'. The 'PARTENAIRES' column lists various government and organizational websites.



DDT 77

PREFET DE
SEINE-ET-MARNE

BUTHIERS (77060)

DOCUMENTS D'URBANISME

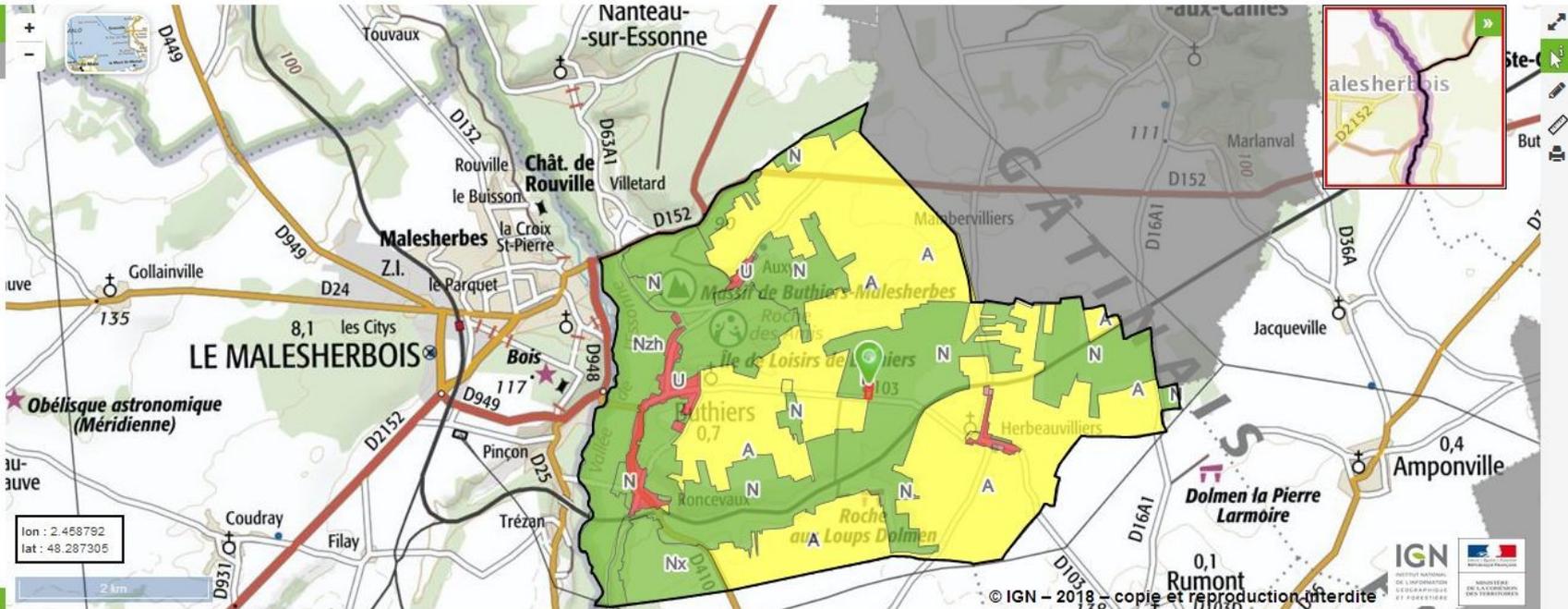
Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **BUTHIERS**

- Zone classée **N**, en application du règlement.
- Ensemble des pièces écrites
- Téléchargez l'archive complète

HISTORIQUE

Vous pouvez accéder à l'ensemble des documents d'urbanisme existants pour la commune de BUTHIERS en suivant le lien ci dessous:

- Historique des documents



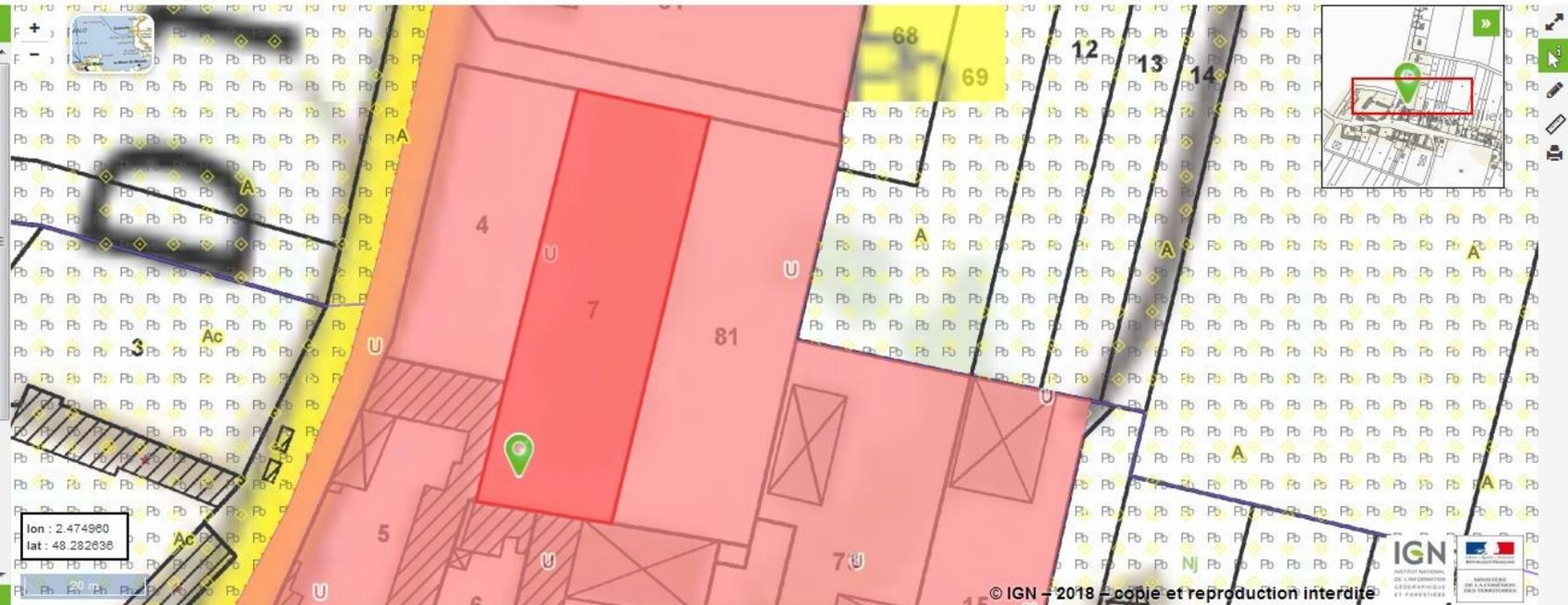
BUTHIERS (77060)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **BUTHIERS**

- Zone classée **U**, en application du règlement.
- Zone classée **Zone à risque d'exposition au plomb**, en application du règlement.
- Zone classée **Secteur à fiscalité particulière** en application du L 331-14, en application du règlement.
- Zone classée **Périmètre de droit de préemption urbain**, en application du règlement.
- Ensemble des pièces écrites
- Téléchargez l'archive complète

HISTORIQUE



L'interface de consultation - SUP

Menu

Téléchargement de l'archive complète

Interrogation

Informations générales Cartographie Recherche avancée Aide Administration

DDT_77 DDT_77, DDT_77

Accueil > Cartographie

77300 Fontainebleau

+ rechercher par parcelle

FONTAINEBLEAU (77186)

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Zone couverte par une SUP : **Service de relative aux forêts dites de protection (A7)**

Téléchargez l'archive complète (A7)

lon : 2.669163
lat : 48.422366

IGN

copie et reproduction interdites

DDT 77



PREFET DE
SEINE-ET-MARNE

L'interface de consultation

Pour vous connecter

Manuels, tutoriels et foire aux questions

DÉCOUVREZ LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

Créé le Mardi 06 Octobre 2015 à 17h47
Modifié le Mardi 31 Mai 2016 à 09h46



Vous êtes un particulier : vous avez des projets de construction ou d'extension ? Consultez les règlements d'urbanisme qui s'appliquent sur votre parcelle ou votre commune »



Vous êtes un professionnel de l'urbanisme : Recherchez et téléchargez rapidement les règlements qui impactent votre projet. Contrôlez la conformité au standard CNIG des données que vous produisez »



Vous êtes une autorité compétente : collectivité territoriale ou service de l'État, vous êtes en charge de la production et de la diffusion de documents d'urbanisme ou de servitudes d'utilité publique. Publiez vos données sur le Géoportail de l'urbanisme »

PLAN DU SITE

Accueil
Informations générales
Cartographie
Recherche avancée
Connexion / Inscription
Liens

AIDE

FAQ
Manuels et Consignes
Glossaire
Assistance

LÉGAL

Mentions Légales
Conditions Générales d'Utilisation
Cookies et statistiques
Crédits

PARTENAIRES

geoportail.gouv.fr
data.gouv.fr
gouvernement.fr
legifrance.gouv.fr
france.fr
service-public.fr
@IGN

DDT 77



PREFET DE
SEINE-ET-MARNE

L'interface de consultation

MANUELS ET CONSIGNES

Créé le Lundi 11 Juin 2018 à 18h55
Modifié le Mardi 16 Octobre 2018 à 10h04

Veillez trouver ci-dessous les manuels d'aide en ligne :

- Vous êtes un particulier ? Cliquez-ici pour accéder au manuel utilisateur
- Vous êtes un professionnel/prestataire ? Cliquez ici pour accéder au manuel utilisateur
- Vous êtes une collectivité territoriale ou un gestionnaire de SUP ? Cliquez ici pour accéder au manuel utilisateur
- Vous êtes un administrateur local? Cliquer ici pour accéder au manuel utilisateur

Veillez trouver ci-dessous les standards et consignes de saisie des métadonnées du CNIG :

- Page d'accueil de la dématérialisation des documents d'urbanisme où sont disponibles les différents standards, gabarits et jeux tests
- Standard CNIG PLU/PSMV 2017
- Standard CNIG CC 2017
- Standard CNIG SUP 2016
- Les consignes de saisie des métadonnées DU
- Les consignes de saisie des métadonnées SUP

Pour la création de fiches de métadonnées DU et SUP, un [outil](#) est à votre disposition.

Veillez trouver ci-dessous les tutoriels vidéos :



L'interface de consultation

Vous trouverez ici des réponses aux questions fréquemment posées pouvant vous aider à naviguer sur le Géoportail de l'Urbanisme.

Si vous ne trouvez pas la réponse à vos questions, [contactez-nous](#) !

La Foire à Questions est organisée selon les rubriques suivantes. Vous pouvez cliquer sur une question pour y accéder plus rapidement.

I) La consultation et l'utilisation des documents

Je suis un particulier

- Le GPU présente-t-il les droits à construire s'appliquant sur mon terrain ? Quelle est la valeur juridique des documents mis en ligne sur le GPU ?
- Si j'ai une question sur le document d'urbanisme en vigueur sur mon terrain, à qui m'adresser ?
- Si j'ai une question relative à la (aux) servitude(s) d'utilité publique, à qui m'adresser ?
- Comment puis-je télécharger les documents s'appliquant sur mon terrain ?
- Certaines SUP ont une visibilité restreinte du fait d'impératifs de sécurité publique ou de défense nationale, comment savoir si elles s'appliquent sur mon terrain ?

Je suis une collectivité territoriale

- J'ai téléversé mon document d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme, Dois-je assurer au sein de ma collectivité une mise à disposition d'un exemplaire papier du document d'urbanisme s'appliquant sur mon territoire ?

II) La création / gestion des comptes utilisateurs

- A quoi correspondent les différents types de comptes utilisateurs du Géoportail de l'urbanisme ?

Je suis un particulier

- Ai-je besoin d'un compte pour accéder au GPU et à ses fonctionnalités de consultation ?

Je suis un professionnel/ prestataire

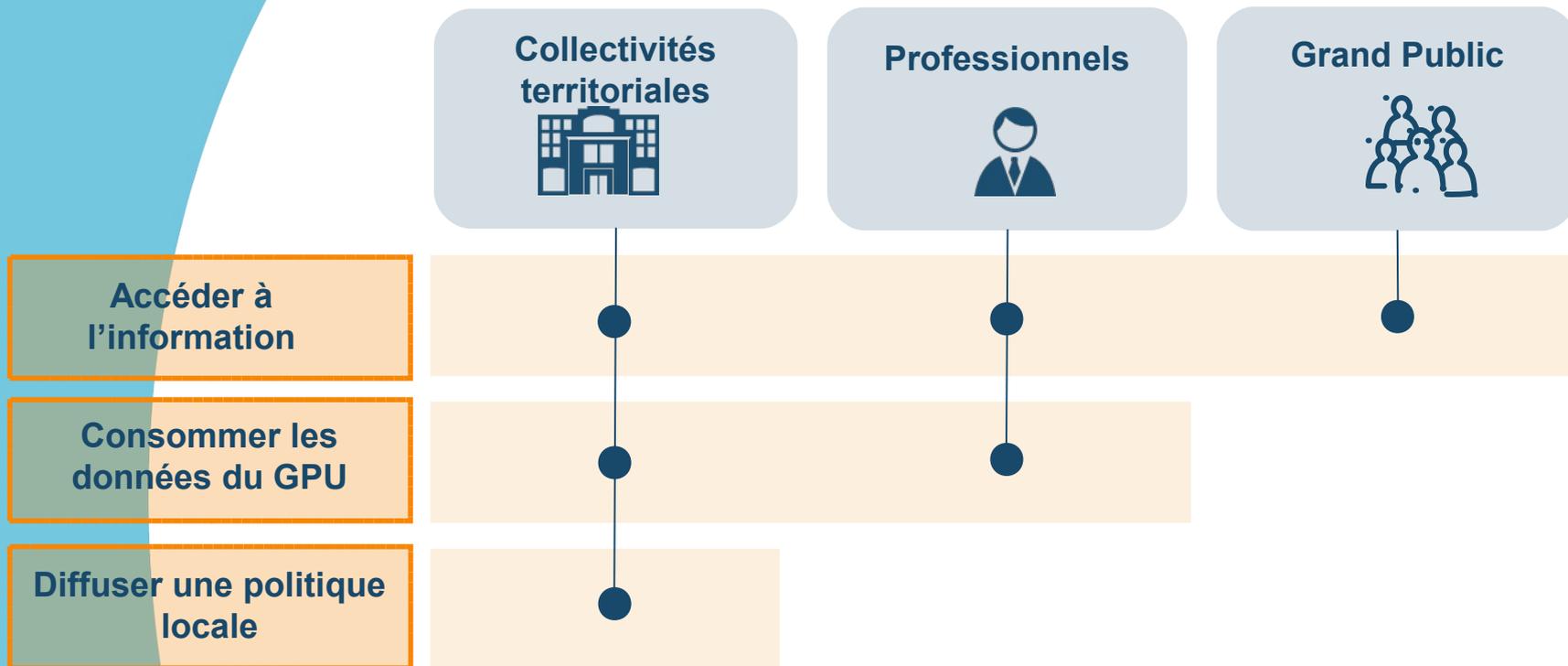
- Quelles sont les personnes éligibles à la possession d'un compte prestataire ?



DDT 77

PREFET DE
SEINE-ET-MARNE

LE GPU : POUR QUI ?



Le GPU pour le grand public

Les fonctionnalités

- Des recherches par type de documents ou par localisation.
- Des informations sur les documents en vigueur sur le territoire sélectionné
- Une FAQ pour répondre aux questions
- Un service d'assistance

Les avantages

- Accéder aux règles d'urbanisme sur une parcelle afin de mieux choisir où s'installer dans une commune en fonction des contraintes
- Accéder plus facilement aux informations nécessaires pour construire ou réaliser des travaux
- Accéder en tant que citoyen aux contraintes s'appliquant sur des projets publics et privés en cours
- Accéder à une information fiable en s'assurant que le document d'urbanisme est celui en vigueur (cette fiabilité sera renforcée en 2018 grâce au lien établi entre le GPU et @ctes)

Le GPU permet de mieux connaître les règles applicables sur un terrain et un territoire afin de renforcer le lien entre le citoyen et son territoire.

Le GPU pour les professionnels

Les avantages

- Accéder simplement et à moindre coût aux règles d'urbanisme à distance
- Avoir davantage d'opportunités de réponse à des marchés passés par les collectivités territoriales
- Consommer les données du GPU et proposer de nouveaux services en ligne
- Accéder à une information fiable, sécurisée grâce au lien avec @ctes

Le GPU fournit les données qui facilitent l'élaboration des projets de construction et d'aménagement et qui permettent le développement de services et de produits numériques innovants.

Le GPU : A partir de quand ?

Concernant les documents d'urbanisme

L'ordonnance fixe pour les collectivités territoriales, communes et EPCI, trois échéances dans la mise en oeuvre du GPU :

- **au 1er janvier 2016**, les collectivités doivent rendre leurs documents d'urbanisme accessibles en ligne (sur le GPU ou un autre site) ;
- lors de toute révision de document d'urbanisme **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2020**, les collectivités doivent le numériser. Les DU sont mis en ligne de préférence sur le GPU ;
- **à partir du 1er janvier 2020**, les collectivités doivent publier leurs documents d'urbanisme sur le GPU afin de les rendre exécutoires.

Le GPU : A partir de quand ?

Concernant les servitudes d'utilité publique

L'ordonnance du 19 Décembre 2013 fixe pour les gestionnaires de servitudes d'utilité publique deux échéances dans la mise en oeuvre du GPU :

- **à partir du 1er juillet 2015**, les gestionnaires de servitudes d'utilité publique doivent fournir à l'État ces servitudes numérisées au standard CNIG ;
- **à partir du 1er janvier 2020**, la présence de la servitude d'utilité publique en ligne sur le GPU vaudra annexion au document d'urbanisme. Ainsi, même si le document présentant la SUP n'est pas mis à jour dans la commune ou l'EPCI, c'est la version publiée dans le GPU qui est opposable.

Avancement

Au niveau national, en avril 2018

- **3 500 documents d'urbanisme** sont disponibles sur le Géoportail de l'Urbanisme
- Plus de **450 nouveaux documents d'urbanisme** ont été versés depuis le début de l'année **2018** sur le GPU.
- **6 250 servitudes d'utilité publique** sont sur le GPU

Au niveau départemental, en octobre 2018

- **19 documents d'urbanisme** sont disponibles sur le Géoportail de l'Urbanisme
- **5 servitudes d'utilité publique** publiées (servitudes pour lesquelles la DDT est gestionnaire). Sont publiées : PM3 (Plan de prévention des risques technologiques), A7 (Servitude relative aux forêts dites de protection), A9 (Zone agricole protégée), A4 (Servitude de passage dans le lit ou les berges de cours d'eau non domaniaux) et PM1 (Plan de prévention des risques naturels)

Aide financière

Constat = Trop faible numérisation des PLU sur le GPU

- En 2018, principe de conditionnalité de la DGD Urba à un volet numérisation obligatoire, formalisé avec la délégation de crédits
- **Répartition de l'enveloppe par la commission départementale de conciliation** qui s'est réunie le 4 octobre 2018 :
 - Mandatement par la préfecture aux collectivités, en fin d'année
 - Valeur du point pour l'exercice 2018 = Fourchette 1300 € /1400 €

Aide financière

Sélections des communes financées en 2018

- Recensement des communes ayant approuvé leur PLU entre le 1er MAI 2016 et le 30 avril 2018, en capacité de publier leur document d'urbanisme avant décembre 2018, date de mandatement par la préfecture de la dotation.
 - 95 collectivités locales informées par courrier du 19 juillet 2018, relancées par courriel du 7 septembre 2018, avec une date limite fixée au 28 septembre 2018 pour s'engager dans le processus : ouverture d'un compte et/ou publication de leur PLU
 - 14 PLU publiés sur le GPU
 - 245 comptes ouverts, contre 195 avant les rappels
- Au regard du grand nombre de procédures en cours, et de l'échéance 2020, **cette dotation « numérisation » a des chances d'être reconduite en 2019** et profiter aux communes n'ayant pas encore approuvé leur document d'urbanisme

Étapes des processus « numérisation » et « téléversement »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE
SEINE-ET-MARNE

Direction départementale des
territoires
de Seine-et-Marne

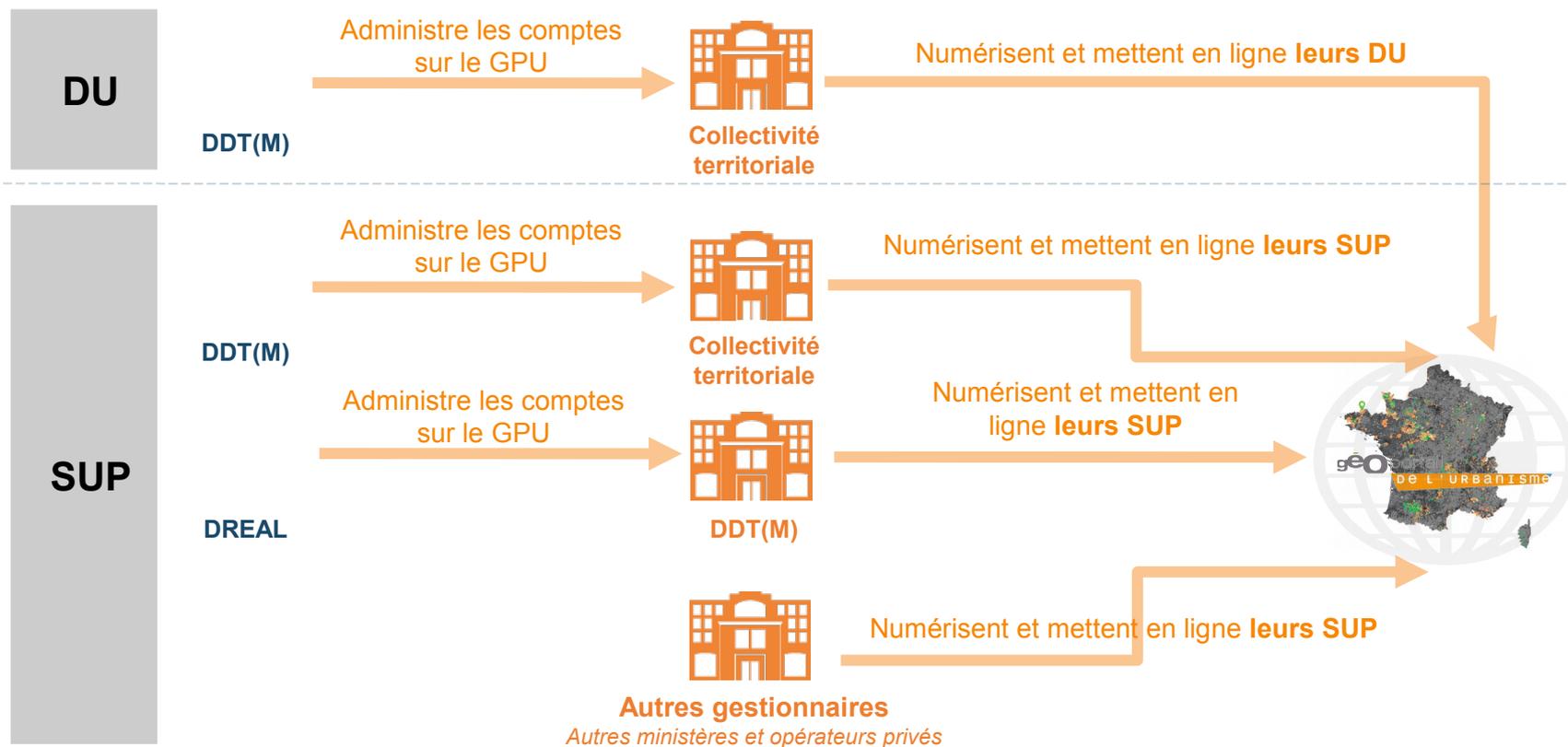


Le GPU : par qui ?

Administrateur
local



Autorité
compétente



Les DDT(M) sont à la fois administratrices locales pour les DU et les SUP des collectivités et autorités compétentes pour les SUP de nos ministères.

Standard national d'échange de données géographiques - CNIG

- Il a pour but d'**harmoniser les informations minimales de description** des PLU, PLUi, PSMV.
- Il vise à assurer **l'interopérabilité des données géographiques** et textuelles des documents d'urbanisme vis à vis des infrastructures de données géographiques et notamment du Géoportail de l'urbanisme.

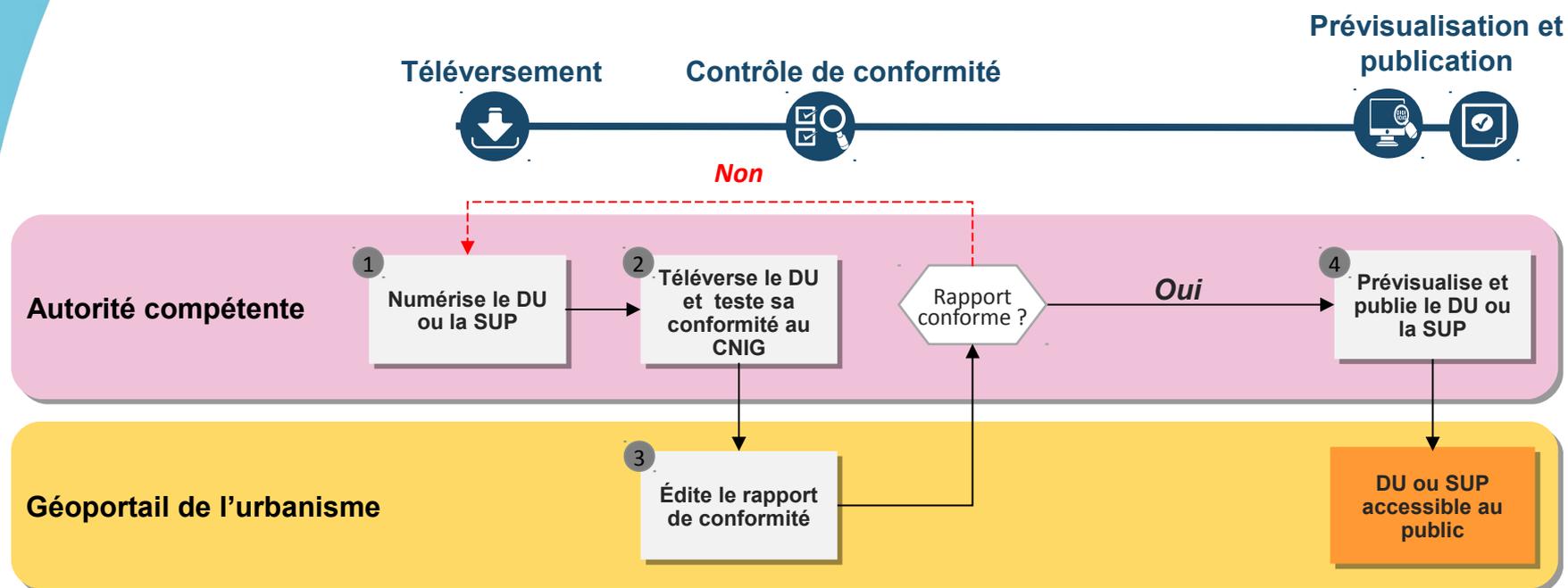
Standard national d'échange de données - CNIG

Version à employer

- Pour toute révision ou élaboration d'un document d'urbanisme, les autorités **compétentes numérisent leurs documents avec la dernière version du standard CNIG** de dématérialisation des documents d'urbanisme
- Si le DU ou la SUP est déjà dans le GPU, il n'est pas nécessaire de les numériser au nouveau standard même après le 1er janvier 2020
- Si le DU est en voie d'achèvement et n'est pas encore numérisé, préférez la numérisation selon la dernière version du standard.
- Si le DU ou la SUP sont en voie d'achèvement et numérisés au précédent standard, ils peuvent être déposés dans le GPU. Tous les standards CNIG sont acceptés par le GPU.

Téléversement

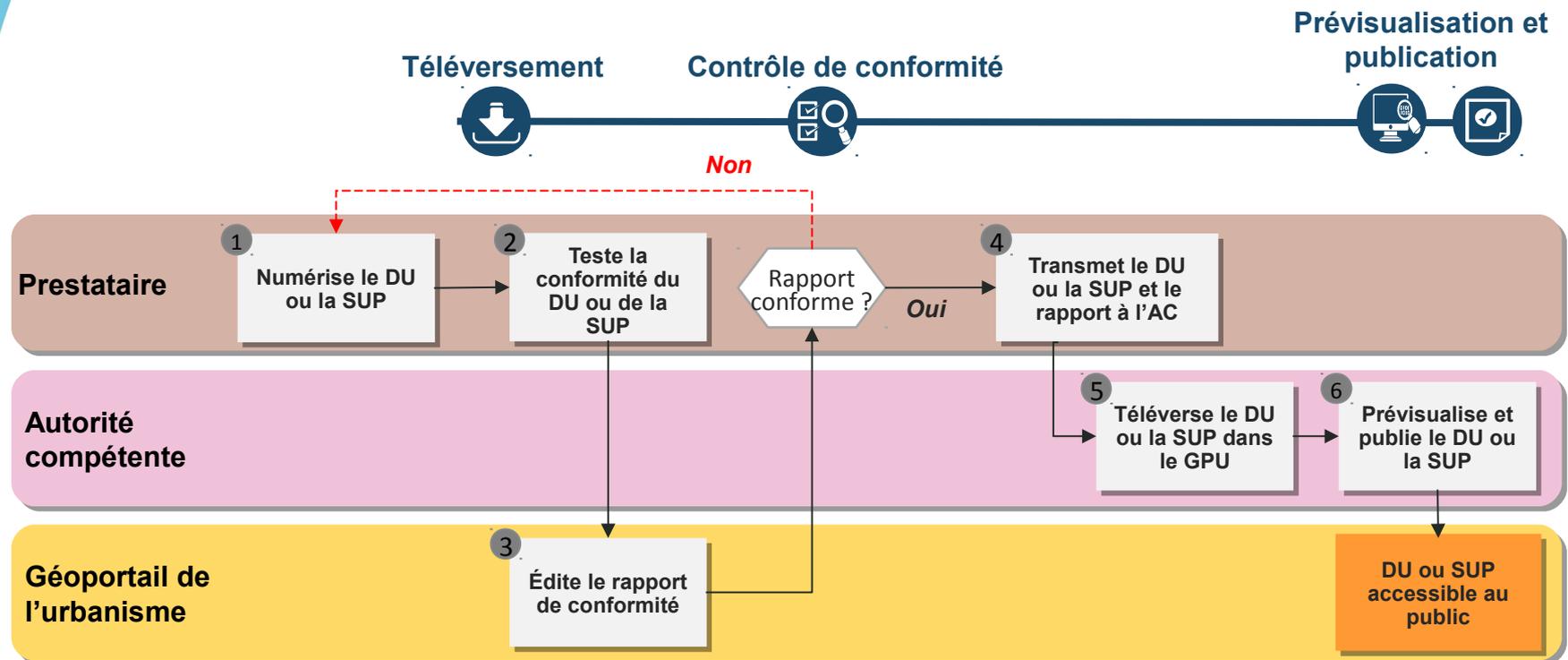
Option 1 : L'autorité compétente prend en charge seule tout le processus de numérisation



Étant donné les implications juridiques de la publication sur le GPU, les étapes d'alimentation du GPU ne sont accessibles qu'à des utilisateurs habilités.

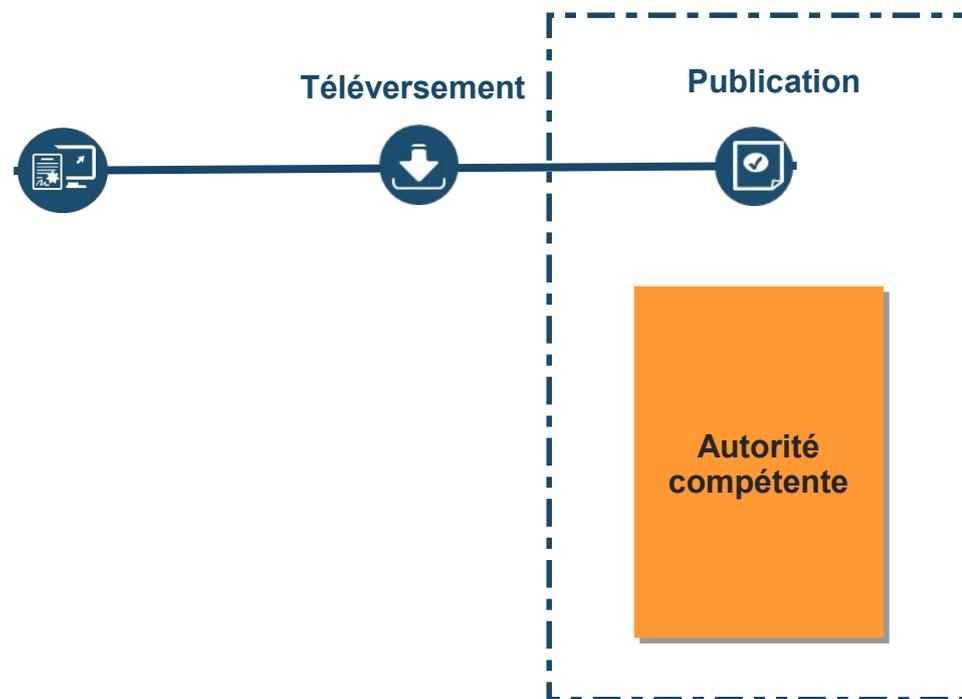
Téléversement

Option 2 : L'autorité compétente prend en charge le téléversement et la publication et sous-traite la numérisation à un prestataire



Option 3 (déléгатaire) : C'est le déléгатaire désigné par l'autorité compétente qui téléverse

Publication



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, la publication est de la seule responsabilité de l'autorité compétente.

Gérer son compte utilisateur

Obtenir ses codes d'accès à

Obtenir le formulaire, le compléter et le retourner

- Par courrier à l'adresse :

*Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne
Service Territoires, Aménagements et Connaissances (STAC)*

B.P 596 - 77005 Melun cedex

- Par courriel à l'adresse : ddt-geoportail-urbanisme@seine-et-marne.gouv.fr

Gestion du compte

- Modifications éventuelles des informations liées aux comptes
- Les « autorités compétentes » peuvent attribuer un profil « délégataire »

Pour plus d'informations

- <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/manuals/>
- Foire aux questions : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/faq/>

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE
SEINE-ET-MARNE

**Direction départementale des
territoires
de Seine-et-Marne**

